

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 01904 Numéro SIREN : 420 386 526 Nom ou dénomination : ESPACES ET PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 16426

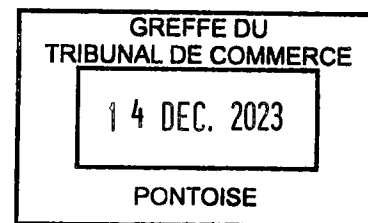
BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 829	1 829				
Autres Participations	3 751 952		3 751 952	55,96	2 998 024	60,87
TOTAL (I)	3 753 782	1 829	3 751 952	55,96	2 998 024	60,87
Actif circulant						
Clients et comptes rattachés	791 636		791 636	11,81	355 091	7,21
Autres créances						
. Personnel	500		500	0,01		
. Organismes sociaux	310		310	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 381		1 381	0,02	2 465	0,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	683		683	0,01	382	0,01
. Autres	157 590		157 590	2,35	127 581	2,59
Valeurs mobilières de placement	1 920 000		1 920 000	28,63	1 420 000	28,83
Disponibilités	81 143		81 143	1,21	21 381	0,43
TOTAL (II)	2 953 242		2 953 242	44,04	1 926 899	39,13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 707 023	1 829	6 705 194	100,00	4 924 924	100,00

CERTIFIÉ CONFORME

16426

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 21 282)	21 282 0,32	21 282 0,43
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 900 703 28,35	1 900 703 38,59
Réserve légale	2 128 0,03	2 128 0,04
Autres réserves	2 697 316 40,23	2 693 193 54,88
Résultat de l'exercice	14 072 0,21	4 122 0,08
TOTAL(I)	4 635 500 69,13	4 621 428 93,84
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
. Emprunts	372 466 5,55	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	1 160 416 17,31	87 877 1,78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 355 0,17	9 103 0,18
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	68 253 1,02	67 247 1,37
. Organismes sociaux	59 669 0,89	57 852 1,17
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	173 495 2,59	72 944 1,48
. Autres impôts, taxes et assimilés	6 153 0,09	8 472 0,17
Autres dettes	217 888 3,25	
TOTAL(IV)	2 069 694 30,87	303 496 6,16
TOTAL PASSIF (I à V)	6 705 194 100,00	4 924 924 100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 705 194,06 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 072,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/04/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF
3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 3 753 782

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 829			1 829
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 998 024	753 928		3 751 952
TOTAL	2 999 854	753 928		3 753 782

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 829

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 829			1 829
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 829			1 829

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 829	1 829	0	1 ans
TOTAL	1 829	1 829	0	

3.2 - Etat des créances = 952 099

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	952 099	952 099	
TOTAL	952 099	952 099	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 41 976

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	41 976
Disponibilités	
TOTAL	41 976

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 21 282

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1396	15,25	21 282
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1396	15,24	21 282

4.2 - Etat des dettes = 2 069 694

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	372 466	55 538	228 531	88 397
Dettes financières diverses	1 160 416	1 160 416		
Fournisseurs	11 355	11 355		
Dettes fiscales & sociales	307 570	307 570		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	217 888	217 888		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 069 694	1 752 766	228 531	88 397

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 93 742

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	7 000
Dettes fiscales & sociales	86 742
Autres dettes	
TOTAL	93 742

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 130 957**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 130 957	100,00 %
TOTAL	1 130 957	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 41 976

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	41 976
Org.soc. produits a recevoir(438700)	310
Etat produits a recevoir(448700)	41 666
TOTAL	41 976

8.2 - Charges à payer = 93 742

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	7 000
Fourn factures non parvenues.(408100)	7 000
Dettes fiscales et sociales :	86 742
Pers.interessement(428000)	32 666
Pers congés a payer(428200)	35 587
Org.soc. congés a payer(438200)	16 072
Tva collectée a regulariser 2021(448600)	2 022
Taxe d'apprentissage (448620)	395
TOTAL	93 742

ESPACE ET PARTICIPATIONS

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	21 282	21 282	21 282	21 282	21 282
b) Nombre d'actions émises	1 396	1 396	1 396	1 396	1 396
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 130 957	1 061 560	906 659	1 040 488	1 034 284
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	16 619	4 849	572 264	10 052	31 707
c) Impôt sur les bénéfices	2 493	727	3 191	1 523	3 282
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14 126	4 122	569 073	8 529	28 425
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	14 126	4 122	569 073	8 529	28 425
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	10	3	408	6	20
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	10	3	408	6	20
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	11	11	11	11	11
b) Montant de la masse salariale	720 191	701 452	624 749	682 478	657 817
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	254 796	254 996	211 311	237 356	294 379

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par ESPACE ET PARTICIPATIONS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	6 705 194
Chiffre d'affaires hors taxes	1 130 957
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	14 072

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à BAGNOLET le 13/04/2023

ESPACES ET PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 21.281,88 euros
Siège social : 9 chemin de la Chapelle – 95300 ENNERY
420 386 526 – RCS PONTOISE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente juin,
A quatorze heures,

Au siège social,

Les associés de la société **ESPACES ET PARTICIPATIONS**, société à responsabilité limitée au capital de 21.281,88 euros, divisé en 1.396 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- | | |
|---|------------------------|
| - Monsieur Gérard POUPENAY
titulaire de 1 part sociales en pleine propriété, ci
titulaire de 435 parts sociales en usufruit, ci | 1 part
435 parts |
| - Monsieur Nicolas POUPENAY
titulaire de 501 parts sociales en pleine propriété, ci
titulaire de 435 parts sociales en nue-propriété, ci | 501 parts
435 parts |
| - Madame Sophie POUPENAY
titulaire de 459 parts sociales en pleine propriété, ci | 459 parts |

NOMBRE TOTAL DE PARTS

1.396 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M. Nicolas POUPENAY**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

oOo

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 14.072 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 14.072 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 2.711.388 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

oOo

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

oOo

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- A **M. Nicolas POUPENAY**, la somme de 71.500 euros,
- A **M. Gérard POUPENAY**, la somme de 188.131 euros.

En outre, l'Assemblée Générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque cogérant.

oOo

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

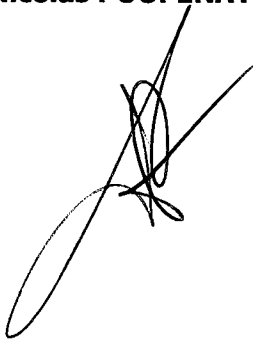
oOo

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants.

M. Nicolas POUPENAY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, more intricate strokes on the right.

M. Gérard POUPENAY

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, more intricate strokes on the right, similar in style to the signature of M. Nicolas POUPENAY.

ESPACES ET PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 21.281,88 euros
Siège social : 9 chemin de la Chapelle – 95300 ENNERY
420 386 526 – RCS PONTOISE

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons que l'exécution des conventions décrites ci-après, approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice écoulé :

- **Monsieur Gérard POUPENAY**, cogérant associé, détient un compte courant d'un montant créditeur de 63.264 euros tel qu'il ressort des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ce compte n'est pas rémunéré.
- **Monsieur Nicolas POUPENAY**, cogérant associé, détient un compte courant d'un montant créditeur de 20.000 euros tel qu'il ressort des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ce compte n'est pas rémunéré.
- **Convention conclue avec la société ESPACE DECO dans laquelle Monsieur Nicolas POUPENAY exerce les fonctions de Président :**
 - Mise à disposition de personnel par notre Société au profit de la société **ESPACE DECO** moyennant la somme de 821.895,41 HT euros ;
 - La société **ESPACE DECO** détient un compte courant créditeur de 1.072.539 euros ouvert dans nos livres ;

➤ **Convention conclue avec la société DECO SPORT dans laquelle Monsieur Nicolas POUPENAY exerce les fonctions de Gérant :**

- La société **DECO SPORT** détient un compte courant créditeur de 4.613 euros ouvert dans nos livres ;
- Mise à disposition de personnel par notre Société au profit de la société **ESPACE DECO** moyennant la somme de 175.494,29 HT euros ;

➤ **Convention conclue avec la SCI ESPACES ET DEVELOPPEMENT dans laquelle Monsieur Gérard POUPENAY exerce les fonctions de Gérant associé :**

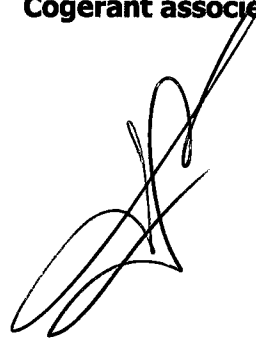
- La **SCI ESPACES ET DEVELOPPEMENT** détient un compte courant débiteur de 106.215 euros ouvert dans nos livres ;
- la **SCI ESPACES ET DEVELOPPEMENT** a versé à notre Société au titre de l'exercice écoulé, des loyers pour un montant de 21.135,93 HT euros ;

➤ **Conventions conclues avec la société ESPACE DECO OUEST dans laquelle Monsieur Gérard POUPENAY et Monsieur Nicolas POUPENAY exercent les fonctions de Cogérants associés :**

- Mise à disposition de personnel par notre Société au profit de la Société **ESPACE DECO OUEST** moyennant la somme hors taxes de 133.567,60 HT euros ;
- La Société **ESPACE DECO OUEST** détient un compte courant débiteur de 9.709 euros ouvert dans nos livres.

Fait à ENNERY
Le 15 juin 2023

M. Nicolas POUPENAY
Cogérant associé



ESPACES ET PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 21.281,88 euros
Siège social : 9 chemin de la Chapelle – 95300 ENNERY
420 386 526 – RCS PONTOISE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 14.072 euros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 14.072 euros

En totalité au compte « **Autres réserves** » qui s'élève ainsi à 2.711.388 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance

